



CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (Siren : 200066868)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Crozon
Arrondissement	Châteaulin
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Mickaël KERNEIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZA de Kerdanvez
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 25
Code postal - Ville	29160 CROZON
Téléphone	02 98 27 24 76
Fax	02 98 16 00 71
Courriel	contact@comcom-crozon.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 109
-----------------------------	--------

Densité moyenne	81,76
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Argol (212900013)	1 041
29	Camaret-sur-Mer (212900229)	2 500
29	Crozon (212900427)	7 538
29	Landévennec (212901045)	346
29	Lanvéoc (212901201)	2 019
29	Le Faou (212900534)	1 893
29	Pont-de-Buis-lès-Quimerch (212903025)	3 735
29	Roscanvel (212902381)	853
29	Rosnoën (212902407)	995
29	Telgruc-sur-Mer (212902803)	2 189

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT : - Assainissement collectif des eaux usées à compter du 1er janvier 2024</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT : - Assainissement non collectif des eaux usées à compter du 1er janvier 2023</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>A ce titre, la Communauté est compétente pour : - La collecte en conteneurs, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, - L'organisation, la mise en oeuvre, la gestion et le suivi du tri sélectif, - La réalisation et la gestion d'équipements pour la collecte (hors aménagement des points de collecte), le traitement (Installation de Stockage des Déchets Inertes de Kerdanvez (ISDI), usine de compostage de Kerdanvez à Crozon?), le transfert et la valorisation des déchets, - La création et la gestion de déchèteries pour la collecte sélective et la valorisation des déchets autres que les ordures ménagères.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce, en soutien aux activités économiques, bâtiments destinés à des entreprises (ou organismes) commerciales, industrielles, artisanales ou de services, - L'aide à certains organismes en matière d'emploi et actions partenariales avec les structures travaillant pour le développement de l'emploi dans les communes de la Communauté de Communes, notamment dans le cadre du Pays de Brest, - Le centre de ressources, situé résidence du Cré à Crozon, - La promotion, le marketing et la recherche de projets d'implantation ou de développement d'entreprises et d'activités économiques, l'accueil et assistance aux porteurs de projets sur le territoire de la Communauté, - Les aides directes ou indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions légales applicables, et en particulier l'assistance au maintien des agriculteurs et des pêcheurs en favorisant les nouvelles installations, - La création et l'exploitation d'un abattoir public à vocation départementale, que l'EPCI le porte seul, dans le cadre d'une participation à un syndicat mixte, ou sous quelque autre forme juridique que ce soit,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités péri-scolaires

Actions à caractère scolaire - Participation financière en faveur des élèves relevant des réseaux CLIS et RASED, - Participation au financement de la voile scolaire sur le territoire communautaire pour les écoles primaires (CM1, CM2) et de la piscine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et primaires (CP, CE1, CE2) et des collèges (classes de 6ème) du territoire ainsi que le transport concernant ces deux activités, - Participation financière aux activités nautiques du mercredi dans le cadre de l'UNSS et l'UGSEL, - Participation financière au fonctionnement du navire « Belle Etoile » en contrepartie d'une mise à disposition du bateau aux écoles du territoire, - Participation financière à l'éveil musical en milieu scolaire et extra- scolaire pour les élèves scolarisés dans les écoles du territoire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien à deux manifestations ou spectacles culturels - Le festival du bout du monde - Le grand Prix de l'Ecole Navale

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

La Communauté de Communes est « Autorité organisatrice de la mobilité » conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports pour, notamment, la gestion du service de transports scolaires, les éventuels transports à la demande d'intérêt communautaire et la participation financière pour les rabattements de la liaison de transport collectif « Camaret / Brest », en lien avec la politique régionale.

- Transport scolaire

gestion du service de transport scolaire en complément de la politique départementale ou régionale

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 du CGCT, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre - La construction, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques : ? Maison du tourisme, bd de Pralognan la Vanoise à Crozon, et le local dédié à l'office de tourisme, rue des Quatre vents à Camaret-sur-mer ? La création, le développement du réseau, la coordination de l'entretien, la promotion, la communication, le suivi et l'évaluation des sentiers de randonnée pédestre, vélo et équestre y compris les aires de détente, de pique-nique, et d'observation d'intérêt communautaire ? La gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage - Création d'un office de tourisme communautaire chargé des missions d'accueil, d'animation, d'information et de promotion touristique : ? Elaboration en

partenariat avec les organismes et structures existantes des actions de promotion, de valorisation et de développement touristique, ? Elaboration d'une politique de développement touristique intercommunale et mise en oeuvre d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ? Participation au pays touristique du pays de Brest

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Politique du logement étudiant
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
création et exploitation d'un abattoir public à vocation départementale, que l'EPCI le porte seul, dans le cadre d'une participation à un syndicat mixte, ou sous quelque autre forme juridique que ce soit.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)
création, établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques "structurantes" pour le territoire communautaire et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du département en matière de communication électronique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Autres
exploitation-maintenance d'installations productrices d'énergies renouvelables (chaufferie, bois)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
29	SI incinération des déchets du Pays de Quimper (SIDEPAQ) (252901996)	SM fermé	151 653
29	SM du Parc naturel régional d'Armorique (252901053)	SM ouvert	395 114
29	Pôle Métropolitain du Pays de Brest (200033736)	Pôle métrop.	435 495
29	SM de l'Aulne (252901434)	SM ouvert	172 278
29	Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) (200014793)	SM ouvert	197 807
29	EPAB établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (200030864)	SM fermé	42 607
29	SM d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère (252902598)	SM ouvert	967 440

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)